



Caisse de pension ALDI SUISSE

Avis aux nouveaux assurés

Transfert de la prestation de libre passage

Dès le début du rapport de service, vous êtes admis dans la caisse de pension ALDI SUISSE. Si vous étiez déjà assuré dans le cadre de la prévoyance professionnelle chez votre ancien employeur, vous avez en principe droit à une prestation de sortie. Selon l'art. 3 LFLP l'ancienne institution de prévoyance est obligée de verser votre prestation de libre passage à votre nouvelle institution de prévoyance.

Pour faciliter le versement veuillez suivre les indications suivantes:

Ce feuillet doit être envoyé à l'institution de prévoyance de votre ancien employeur. Celle-ci doit verser, au début de votre nouveau rapport de service, votre prestation de sortie à la nouvelle Fondation de prévoyance.

A l'institution de prévoyance de votre ancien employeur

Nous vous prions de bien vouloir verser la prestation de libre passage acquise à la date de sortie, comme suit:

Banque: Zürcher Kantonalbank, 8010 Zürich
IBAN: CH30 0070 0110 0058 6246 0
En faveur de: ALDI SUISSE Pensionskasse
 c/o ALDI SUISSE AG
 9536 Schwarzenbach

A la mesure de l'obligation légale d'information, nous vous prions de nous faire parvenir le décompte de sortie à l'adresse suivante:

ALDI SUISSE Pensionskasse
Geschäftsstelle
Postfach
8152 Glattbrugg

Meilleures salutations

Pour la caisse de pension ALDI SUISSE
PFS Pension Fund Services AG